

LES DOSSIERS DE L'IRDS

N° 20 - AOÛT 2012

L'ESCALADE EN ÎLE-DE-FRANCE

Du 12 au 16 septembre 2012, Paris accueille à Bercy, la 12^e édition des Championnats du Monde d'escalade. Plus de 500 athlètes valides et handicapés représentant 60 pays participent aux épreuves, si bien qu'il s'agit du plus important événement d'escalade jamais réalisé. Ce dossier propose un état des lieux de la pratique francilienne à la veille de la compétition.

L'Île-de-France deuxième région d'escalade en nombre de pratiquants

Avec 66731 licences en 2010 réparties dans 1037 clubs en France, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) se hisse à la 24^e place des fédérations unisport. Les régions montagneuses sont celles où l'on observe les meilleurs taux de pénétration (carte 1) : Rhône-Alpes (25 licences pour 10000 habitants), Midi-Pyrénées (19), Auvergne (15). La proximité des zones montagneuses permet aux clubs de proposer à leurs adhérents une palette d'activités plus large qu'en plaine (alpinisme, canyonisme...). L'Île-de-France se situe en 11^e position avec un taux de 8,5 licences pour 10000 habitants inférieur à la moyenne nationale (10,6). En nombre de licences (9936), elle fait cependant partie des comités régionaux les plus importants (2^e derrière Rhône-Alpes). L'activité du comité francilien est essentiellement tournée vers la pratique de l'escalade, mais il développe depuis peu des stages d'alpinisme. En 2012, 16 stages ont été proposés pour une capacité totale de 100 places.

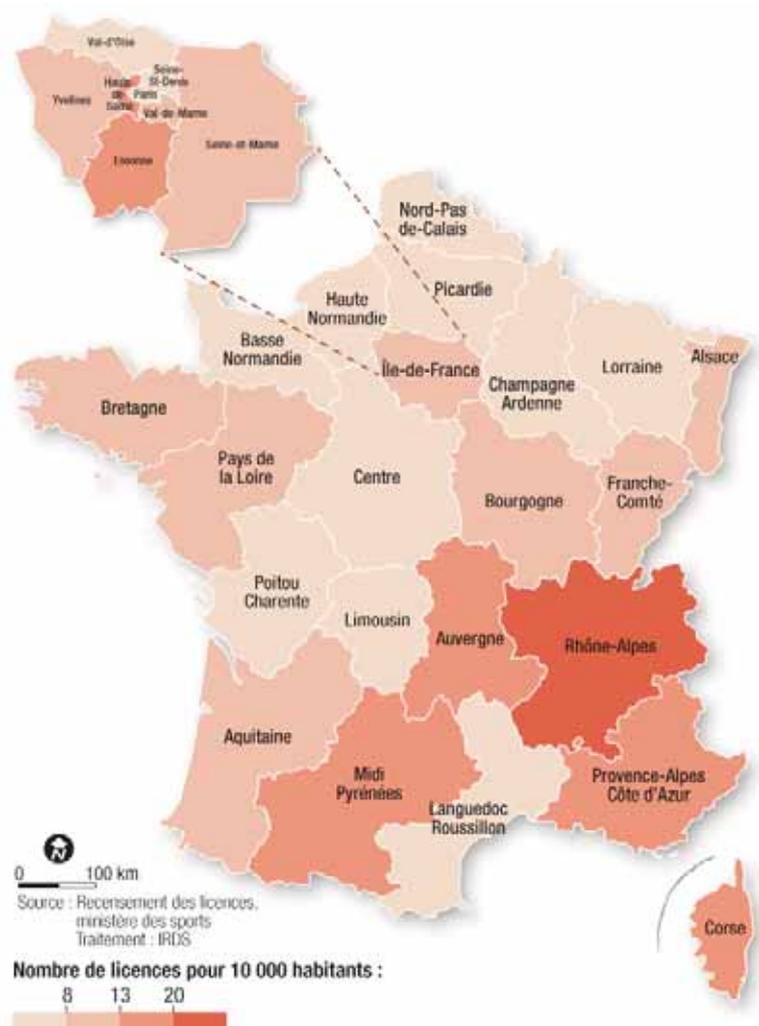
Histoire de la FFME

En France, les premières sorties encadrées étaient assurées par le club alpin français (CAF), association de la loi 1901 non fédérée, fondée en 1874 à Paris. Après la guerre, en 1945, le haut-commissariat aux sports a souhaité développer les expéditions lointaines d'alpinisme afin de reconstruire l'image internationale du pays. Suite aux réticences du CAF à répondre à ces attentes, la Fédération française de la montagne (FFM) a été créée. Celle-ci va alors jouer un rôle historique dans le monde de l'alpinisme et des expéditions avec notamment l'organisation de la conquête de l'Annapurna, premier 8000, en 1950.

Il faudra attendre 1985 et la démocratisation de la pratique de l'escalade pour voir la création de la Fédération française d'escalade (FFE). Celle-ci fusionnera en 1987 avec la FFM pour créer la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME).

Aujourd'hui, la FFME assure la promotion et le développement de six activités sportives : l'escalade, le canyonisme, la raquette à neige, le ski-alpinisme, la randonnée de montagne et l'alpinisme, avec une délégation du ministère de Sports pour les quatre premières activités citées. En 2012 elle compte plus de 75 000 licences, répartis dans plus de 1 000 clubs. Elle est membre de la fédération internationale d'escalade (IFSC) qui compte 67 fédérations nationales à travers le monde.

Carte 1 - Taux de pénétration
(nombre de licences pour 10 000 habitants) en 2010



L'escalade : d'un sport de montagne à un sport de salle accessible à tous

À l'origine, dans les années 1870, l'escalade était réservée aux alpinistes qui souhaitaient s'entraîner toute l'année en plaine afin de préparer au mieux la saison d'ascension des sommets alpins. En France, ces derniers amélioraient leur technique en arpentant les blocs de grès de la forêt de Fontainebleau. Pendant près d'un siècle l'escalade resta ainsi dans l'ombre de l'alpinisme mais progressa, grâce notamment aux innovations techniques (pitons, mousquetons, chaussons) et aux performances des grimpeurs qui ouvraient de nouvelles voies. Il a fallu attendre les années quatre-vingt pour voir l'escalade devenir une discipline à part entière en France, avec la médiatisation de Patrick Edlinger et l'apparition des murs d'escalade en zone urbaine. Elle s'est depuis démocratisée passant d'un sport de nature extrême à un sport de salle accessible à tous. Aujourd'hui l'escalade est considérée comme une discipline facile d'accès, techniquement et physiquement. Sur un même équipement, elle permet la mixité des niveaux, des âges et des genres. Les qualités requises pour être un bon grimpeur sont notamment la coordination, la concentration, la visualisation et la souplesse.

Le sud et l'ouest francilien regroupent 60 % des licences

L'implantation de l'escalade est hétérogène sur le territoire Francilien (carte 1). Selon le département, le nombre de clubs et leur taille peuvent être multipliés par deux, le nombre de licences par quatre et le taux de pénétration par six (tableau 1).

C'est en Essonne que l'escalade est la mieux implantée : on y observe le plus grand nombre de clubs et de licences ainsi que le meilleur taux de pénétration de la région. Le département abrite le plus grand club de France (Massy) et dispose de la seule structure artificielle d'escalade (SAE) de niveau national en épreuve de « difficulté » et international en épreuve de « vitesse » de la région. L'escalade est également bien présente dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Ces trois départements regroupent 60 % des licences du territoire. Historiquement l'implantation de l'escalade a toujours été très forte dans l'ouest et le sud de la région grâce à la présence d'équipements de meilleure qualité, la proximité des blocs de Fontainebleau, mais aussi par le biais de la pratique scolaire (construction en 1982 du premier mur d'escalade en milieu scolaire à Corbeil-Essonnes). Il est possible également que le profil sociologique des grimpeurs (ces derniers sont deux fois plus nombreux chez les cadres et professions intermédiaires que chez les employés et ouvriers) explique cet ancrage géographique.

À l'inverse, la pratique de l'escalade est moins développée à Paris, dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis. Cette situation est liée aux moins bonnes conditions de pratique. Il faut souligner également que le principal club d'escalade sur Paris (Roc14) est affilié à la FSGT⁽¹⁾ et n'est donc pas comptabilisé ici.

99 licences par club en moyenne

La taille moyenne d'un club en Île-de-France est de 99 licences, contre 64 en France. Elle est très variable selon les clubs : la région abrite les deux plus grands clubs de France, Massy (685 licences) et Saint-Maur-des-Fossés (496), mais compte également de nombreux clubs de quelques licenciés seulement. Des situations contrastées qui témoignent de la diversité des problématiques au sein des clubs. Les petits (moins de 20 licences) représentent souvent des comités d'entreprise, ou des clubs qui sont

implantés dans la région mais qui organisent leur activité de manière saisonnière, sur sites naturels, en-dehors de l'Île-de-France.

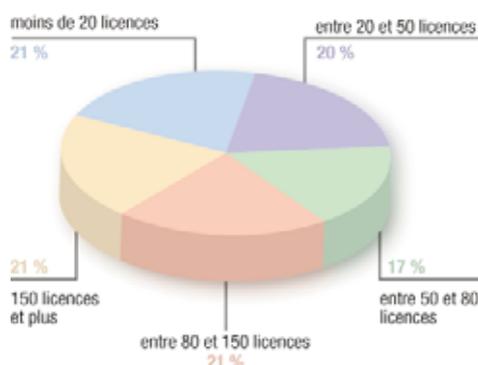
À Paris, la taille moyenne des clubs est plus petite (59 licences en moyenne) du fait de la présence de clubs d'entreprises, mais également d'équipements plus petits en taille. La qualité de l'équipement joue effectivement un rôle important dans le développement du club. La Fédération a mis en place un plan national de développement de structures artificielles d'escalade (voir plus loin) afin d'améliorer cette offre. Depuis sa création, 180 clubs ont bénéficié de ce plan. Aujourd'hui leur taille moyenne est de 166 licenciés. Selon la Fédération, la taille nécessaire pour le bon fonctionnement d'un club est de 50 licences. Ce dernier peut alors prétendre au label escalade qui reconnaît l'expertise et le dynamisme du club pour accueillir les licenciés et leur proposer des activités encadrées. À partir de 150 licences, le club est en mesure de recruter un salarié pour l'encadrement. En Île-de-France, 41 % des clubs comptent moins de 50 licences, et 21 % regroupent plus de 150 licences (figure 1).

L'escalade : une pratique en lien avec la densité de population

Avec 106 clubs répartis dans 98 communes, le comité régional est présent dans moins de 8 % des communes de la région. La grande majorité d'entre eux (87 %) se situe dans l'agglomération parisienne (qui abrite 89 % de la population) et à Fontainebleau. Plus on s'éloigne du cœur de l'agglomération, plus il est difficile de s'adonner à cette discipline de manière encadrée. Aujourd'hui 45 % des communes de la région ne comptent aucun licencié, la quasi-totalité se situe en grande couronne, la moitié en Seine-et-Marne (carte 2). Mais la situation s'améliore : depuis 10 ans, le nombre de clubs a augmenté de 8 % en Seine-et-Marne (alors qu'il a diminué de 9 % sur l'ensemble de la région), et leur taille moyenne s'est accrue de 87 %. Dans le futur, la création de clubs au sein de structures intercommunales devrait permettre d'atteindre un seuil minimal de licenciés dans des zones moins densément peuplées à conditions toutefois de disposer d'un équipement de qualité.

En grande couronne, l'absence de clubs ne se limite toutefois pas aux petites communes : une vingtaine de communes comptant plus de 30 000 habitants n'hébergent aucun club d'escalade affilié à la FFME.

Figure 1 - Répartition (%) des clubs d'escalade selon leur taille



Lecture : 21 % des clubs d'escalade franciliens comptent moins de 20 licences

Source : FFME, exploitation IRDS

Une discipline en pleine croissance

Depuis 10 ans la FFME connaît une croissance forte de ses effectifs, de l'ordre de 50 % (figure 2). À titre de comparaison, l'ensemble des disciplines unisports a connu sur la même période une croissance de 11 %. Le comité régional s'est développée encore plus rapidement (+ 56 %, contre 20 % toutes licences confondues).

Cette croissance s'est opérée sur l'ensemble du territoire français, en particulier dans les régions où le potentiel de développement était important du fait d'une faible implantation. Le taux de pénétration a par exemple augmenté de plus de 90 % dans le Nord-Pas-De-Calais, en Haute-Normandie, en Picardie et dans le Limousin (carte 3). Seules trois régions ont vu leur taux diminuer au cours de la dernière décennie : le Languedoc-Roussillon, la Corse et l'Auvergne. En Île-de-France, le développement de la discipline ne s'est pas traduit par une augmentation du nombre de structures d'accueil (sur la même période leur nombre a baissé de 9 %), mais a per-

(1) Fédération sportive et gymnique du travail : association affiliée, issue de l'union des fédérations ouvrières et fondée sur des valeurs de solidarité.

Tableau 1 - Effectifs et taux de pénétration selon le département en 2011

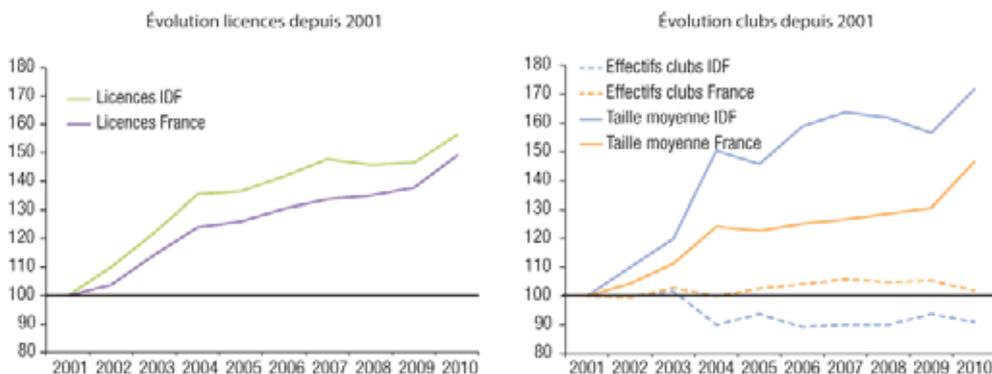
Département	Nombre de licences	Taux de pénétration (licences/10 000 hab)	Part (%)	Nombre de clubs	Part (%)	Taille moyenne des clubs
Paris	644	2,9	6	11	10	59
Hauts-de-Seine	2 135	13,7	20	17	16	126
Seine-Saint-Denis	773	5,1	7	10	9	77
Val-de-Marne	1 094	8,3	11	9	8	122
Seine-et-Marne	1 281	9,8	12	14	13	91
Yvelines	1 767	12,6	17	18	17	98
Essonne	2 191	18,1	21	19	18	115
Val-d'Oise	567	4,9	5	8	8	71
Île-de-France	10 476	8,9	100	106	100	99
France*	66 731	10,6	/	1 037	/	64

* Données Ministère 2010

Source : FFME

Figure 2 - Évolution des licences et des clubs depuis 2001 (base 100)

Lecture: Entre 2001 et 2010, le nombre de licences a augmenté de 56 % en Île-de-France (indice 100 en 2001 et indice 156 en 2010) et de 50 % dans le reste de la France (indice 100 en 2001 et indice 150 en 2010). Dans le même temps, la taille des clubs a augmenté de 72 % (indice 100 en 2001 et indice 172 en 2010).
Source: Recensement des licences, ministère des Sports; exploitation IRDS



mis aux clubs déjà existants de s'étoffer, leur taille moyenne ayant augmenté de 72 % (figure 2). Selon le comité régional, c'est la disparition des petites structures d'accueil qui explique la baisse du nombre de clubs, ces dernières étant remplacées en partie par la création/fusion de nouveaux clubs plus importants en taille.

Ce phénomène n'est pas propre à la FFME, ni à l'Île-de-France: alors que le nombre de licences unisport a augmenté de 11 % en France depuis 2001, le nombre de structures d'accueil a lui baissé de 3,7 %, leur taille augmentant mécaniquement de 15 %.

Grâce à ces clubs mieux structurés il devient plus facile de mettre en place des projets de développement sur le long terme, de dynamiser les clubs et éventuellement d'envisager le recrutement d'un salarié.

Le Val-d'Oise et Paris en retrait

Dans la région, l'évolution de la discipline au cours de la dernière décennie est loin d'avoir été homogène (tableau 2). Il faut dire que pendant longtemps le comité régional et les comités

Carte 2 - Clubs d'escalade et taux de licences communal pour 10000 habitants

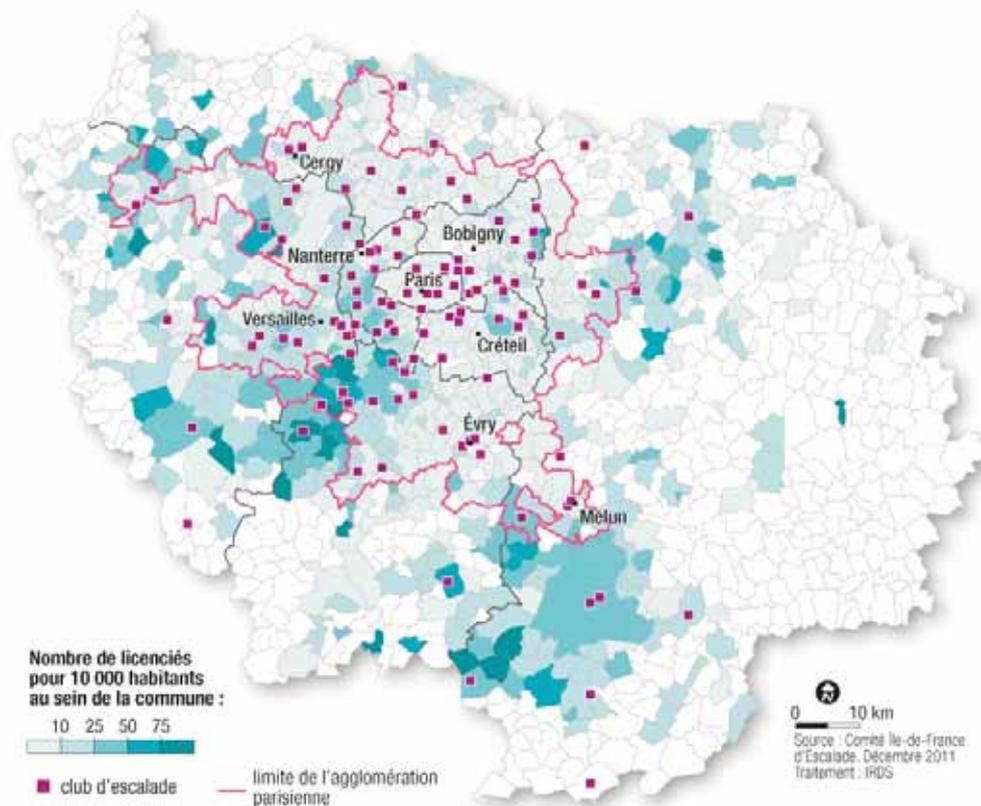


Tableau 2 - Évolution (%) entre 2001 et 2010 des licences, des clubs et de leur taille selon le département

Évolution (%)	Licences	Clubs	Taille
Paris	6,7	-35,3	64,8
Seine-et-Marne	102,2	8,3	86,6
Yvelines	55,2	0,0	55,2
Essonne	95,0	-5,3	105,8
Hauts-de-Seine	39,2	-5,9	47,9
Seine-Saint-Denis	28,3	-8,3	40,0
Val-de-Marne	144,6	0,0	144,6
Val-d'Oise	-5,4	-25,0	26,1
Île-de-France	56,3	-8,9	71,6
France métro.	49,1	1,9	46,4

Lecture : Entre 2001 et 2010, le nombre de licences a augmenté de 6,7 % à Paris, le nombre de clubs a baissé de 35,3 % mais leur taille a augmenté de 64,8 %.

Source : Recensement des licences, ministère des Sports, exploitation IRDS

départementaux, qui contribuent à la mise en cohérence et à la complémentarité des actions, ont été peu actifs. Ces derniers se structurent petit à petit depuis 5 ans. Ce sont surtout les clubs et leurs dirigeants qui ont longtemps porté les projets de développement. Un mode de gouvernance efficace sur le court terme, mais qui peut poser problème sur le long terme lorsque tout repose sur une même personne.

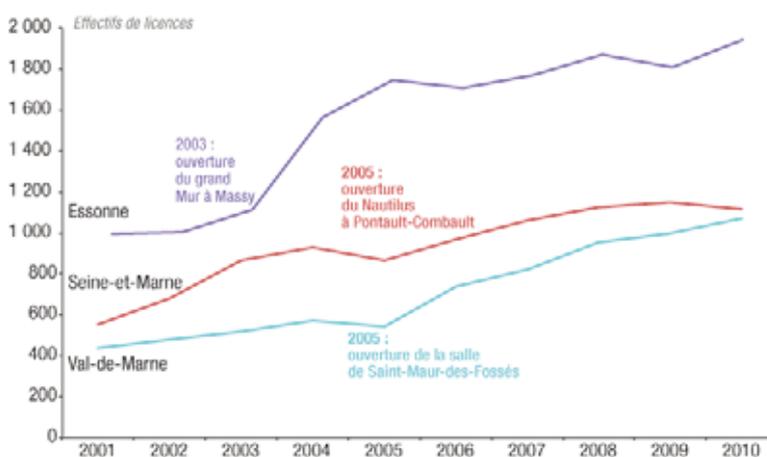
Dans le Val-d'Oise le nombre de licences a diminué de 5 % et le nombre de clubs de 25 %. Cette situation est en partie due au départ de personnalités fortes et dynamiques mais aussi à un déficit en structure artificielle d'escalade (SAE) de qualité. La situation devrait toutefois s'améliorer prochainement avec des projets de structures de niveau départemental à Garges-Lès-Gonesse, Goussainville et Jouy-le-Moutier. À Paris, le faible développement de la pratique (+ 6,7 %) s'explique principalement par le manque de foncier et jusqu'à récemment encore par l'absence d'équipement approprié.

À l'inverse, les fortes progressions observées dans le Val-de-Marne (+ 144 % de licences), en Seine-et-Marne (+102 %) et dans l'Essonne (+ 95 %) sont la conséquence de la création de structures d'escalade de qualité (figure 3). Elles sont l'élément moteur du développement de la pratique en Île-de-France. À Massy par exemple (91), le nouvel équipement a permis au club de passer rapidement de 200 à 700 licences. À Saint-Maur-des-Fossés (94), la ville était sans club jusqu'en 2004, date à laquelle celle-ci s'est équipée d'une salle. Depuis, cette installation a conduit à la création d'un club qui compte aujourd'hui 450 licences et se hisse au deuxième rang des clubs les plus importants de France.

Carte 3 - Évolution du taux de pénétration depuis 2000



Figure 3 - Relation entre l'installation d'une SAE de qualité et le nombre de licences enregistré sur le territoire



Lecture : Après l'ouverture du grand mur de Massy en 2003, l'Essonne a enregistré 500 licences supplémentaires l'année suivante.

Source : Recensement des licences, ministère des Sports, exploitation IRDS

Des effectifs de licenciés en hausse... mais un renouvellement important

Chaque année, près de la moitié des licenciés franciliens (48,5 %) ne renouvellent pas leur adhésion. Ce constat est masqué par un nombre de nouveaux arrivants toujours plus élevé qui conduit au final à une augmentation des effectifs. Si le phénomène est commun à de nombreuses disciplines il est particulièrement élevé pour l'escalade. À titre de comparaison, en Île-de-France le tennis et le rugby ont des taux proches de 30 %, l'escrime 35 %, le judo 40 %, et le badminton 44 %. A noter que le taux d'abandon national en escalade (41 % en 2008) est nettement inférieur à celui observé dans la région⁽²⁾.

L'abandon varie selon l'âge du pratiquant, son sexe, et l'ancienneté de sa pratique. Les taux les plus élevés concernent les débutants (63 % ne renouvellent pas leur expérience), les 18-34 ans (58 %) et les femmes (52 %). Il évolue également selon le lieu de pratique : c'est dans le Val-d'Oise qu'il est le plus élevé (52 %) et en Essonne qu'il est le plus bas (43 %). Enfin selon le club le taux d'abandon peut varier du simple au double.

Au-delà des raisons indépendantes du club (déménagement, vie professionnelle, familiale, choix individuel...) qui expliquent une partie de

ces abandons, d'autres sont en lien direct avec l'offre proposée par le club. Plus particulièrement, la présence d'équipements basiques peut conduire plus facilement à un phénomène de lassitude car ces derniers ont des possibilités sportives réduites. Aujourd'hui le comité régional estime qu'une SAE de niveau départemental (9 mètres de hauteur, voir encadré) est la qualité minimale requise pour le développement d'un club d'escalade. Une autre explication avancée est le manque de compétitions de niveau loisir adaptées aux débutants.

Une population jeune, plutôt masculine et bien insérée socialement

La pratique de l'escalade débute autour de 7-8 ans et diminue fortement après 50 ans. La structure par âge et par sexe des licenciés est assez classique au milieu du sport (figure 4) : elle fait apparaître une proportion plus importante d'hommes (62 %), de jeunes (39 % ont moins de 18 ans) et un creux chez les jeunes adultes (19-24 ans). Quelle que soit la discipline, l'entrée dans l'âge adulte est souvent peu propice à la pratique d'une activité physique en raison de changements de vie importants (études, début de l'activité professionnelle, de la vie en couple, déménagement...).

Le déséquilibre hommes/femmes est fréquemment observé dans le milieu du sport, il est en réalité moins important en escalade que sur l'ensemble des disciplines unisports (69 % d'hommes, 62 % à la FFME). Au cours de la dernière décennie, les licences féminines ont augmenté plus rapidement (+ 66 %) que celles des hommes (+ 51 %), entraînant une féminisation de la pratique lente mais continue. En 2010, L'Île-de-France reste toutefois légèrement en retrait en ce qui concerne la pratique féminine de l'escalade (38 % de femmes) en comparaison avec le reste de la France (40 %) et les principales régions d'escalade (40 % en Rhône-Alpes, et 41 % en Midi-Pyrénées).

D'après l'enquête sur les pratiques sportives des Franciliens (EPSF), 1,5 % des personnes âgées de 15 ans et plus pratiquent au moins une fois dans l'année l'escalade, que ce soit de manière encadrée ou autonome. L'enquête montre que les grimpeurs sont deux fois plus nombreux chez les cadres et professions intermédiaires que chez les ouvriers et employés. Historiquement les grimpeurs arpentaient des falaises, en pleine nature, ce qui nécessitait du temps et de l'argent pour partir à la montagne. Aujourd'hui encore l'esca-



J.-C. HERRIAU - FFME

(2) Etude auprès des licenciés de la FFME sur les caractéristiques de leurs pratiques et leurs motivations. Rapport FFME, 2011

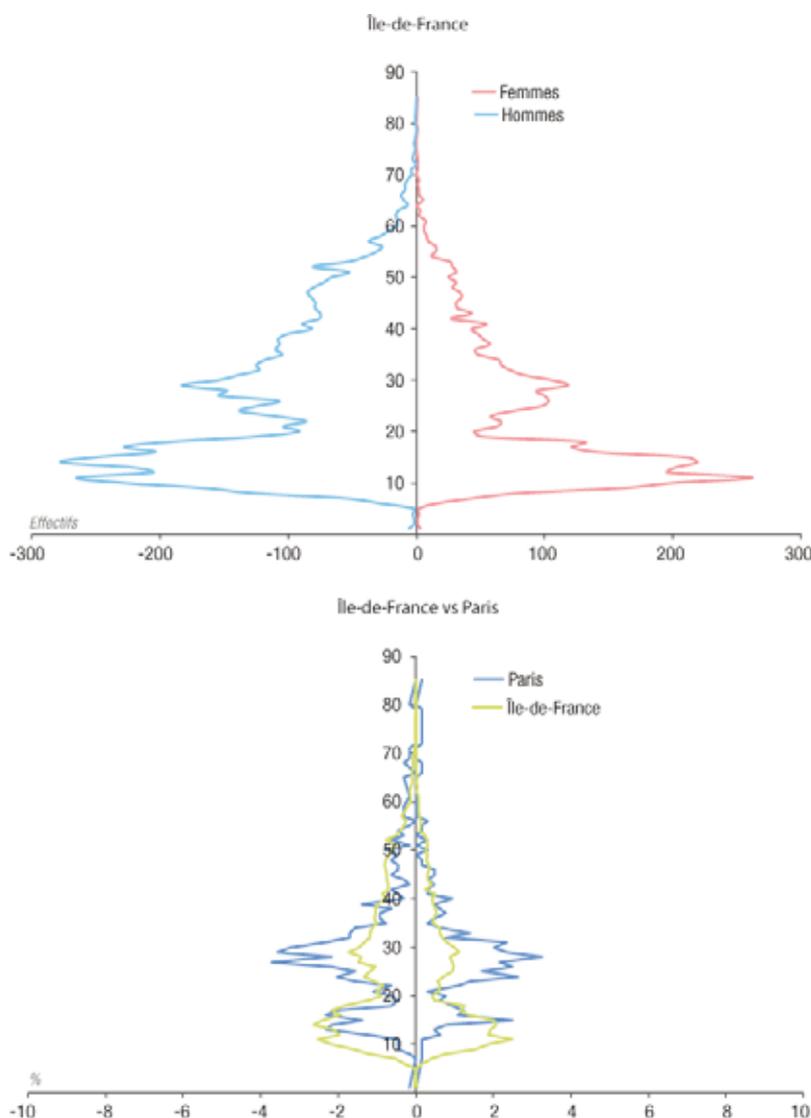
lade en site naturel constitue une finalité pour les grimpeurs et peut expliquer l'influence du milieu social sur la pratique, même si les clubs proposent de plus en plus de sorties à des prix accessibles. Selon la FFME, le coût du matériel n'apparaît pas comme un facteur discriminant puisqu'il faut compter entre 50 et 80 € pour une paire de chausson, le reste étant généralement fourni par le club⁽³⁾.

À Paris, plus d'adultes et de femmes parmi les licenciés

La structure démographique des licenciés est sensiblement la même sur l'ensemble des départements à l'exception de Paris. Le pratiquant parisien est plus âgé et plus féminin (figure 4). Les 20-34 ans représentent en effet la majorité des licences sur Paris (55 %), leur poids est deux fois plus important que sur le reste de la région (28 %). Cette situation s'explique par une offre encadrée quasiment inexistante pour les jeunes : sur les 11 clubs parisiens, 5 n'acceptent pas les mineurs (dont 3 clubs d'entreprise). À l'inverse, bien souvent les adultes sont autonomes et ne nécessitent pas d'encadrement ce qui facilite le développement de leur pratique. Certains ont la possibilité d'accéder aux salles pour s'adonner à l'escalade à la pause déjeuner, en particulier les clubs d'entreprises.

Bien qu'elles soient peu présentes chez les jeunes, les femmes sont mieux représentées à Paris puisqu'elles regroupent 41 % des licences en 2010 contre 38 % sur l'ensemble de la région.

Figure 4 - Pyramides des âges des licenciés franciliens et parisiens pour la saison 2009-2010



Lecture : En 2011, le comité régional d'escalade compte 219 filles et 277 garçons âgés de 14 ans.
Source : FFME, exploitation IRDS

La compétition, 3 disciplines : la difficulté, la vitesse et le bloc

Il existe trois épreuves différentes en escalade : le bloc, la vitesse et la difficulté. Le but de l'épreuve de bloc est d'escalader le plus de structures (4 passages proposés), avec le moins d'essais possible et en un temps donné. Les blocs ont une hauteur de 3 à 4 mètres, et sont modifiés à chaque tour (qualification, demi-finale, finale). Le classement est établi selon le nombre de blocs réalisés. En cas d'égalité, on prend en compte le nombre de tentatives pour réussir le bloc, puis le nombre de prises de zones atteintes puis le nombre d'essais pour atteindre ces prises de zone.

À l'épreuve de vitesse, l'objectif est d'atteindre le sommet le plus rapidement possible. Les grimpeurs s'affrontent 2 par 2 sur des voies strictement identiques. Aujourd'hui une voie de 15 mètres a été normée et homologuée, ce qui permet d'établir des records du Monde (6,26 secondes chez les hommes et 9,04 chez les femmes).

Il s'agit, lors de l'épreuve de difficulté d'aller le plus haut possible sur un mur de 15 mètres de haut et dans un temps limité (6 à 8 minutes). Le classement est établi en fonction de la hauteur atteinte, en cas d'égalité c'est la prise de main qui départage les athlètes : prise simplement touchée, tenue, ou valorisée (le grimpeur tient la prise et commence un mouvement). Les grimpeurs ne connaissent pas la voie et celle-ci est modifiée à chaque tour.

(3) Le coût de l'adhésion varie d'un club à l'autre : de 100 € en grande couronne à plus de 400 € dans certains clubs des Hauts-de-Seine ou de Paris.

20 % seulement des structures artificielles d'escalade recensées en Île-de-France permettent une approche de l'escalade en club.

Les structures artificielles d'escalade (SAE)

Un espace spécialisé au sein d'une salle multisport

La politique privilégiée par la Fédération en Île-de-France est la suivante : une commune, un équipement, un club. Il arrive qu'une structure puisse accueillir plusieurs clubs, mais cette situation est plutôt rare dans la région.

Tous les équipements ne sont pas de la même qualité et des règles ont été validées par la CER-FRES⁽⁴⁾ afin de définir le niveau d'un équipement (de départemental à international, voir encadré). Dans la majorité des cas, la structure artificielle d'escalade (SAE) est insérée dans un espace spécialisé au sein d'une salle multisport ce qui offre la possibilité d'utiliser l'aire de jeux de la salle pour accueillir du public lors des compétitions et permet une utilisation simultanée de la salle par d'autres disciplines pendant les entraînements.

Dans la région, certains clubs pratiquent sur des murs de qualité inférieure. Parfois des compétitions y sont tout de même organisées. Une activité régulière sur ce type d'installation n'est pas envisageable. La lassitude s'installe très vite pour le pratiquant. Les clubs ne disposant que de ce type d'équipement ont des possibilités de développement très limitées si une nouvelle structure ne voit pas le jour.

Les structures artificielles d'escalade ont été conçues à l'origine pour les épreuves de diffi-

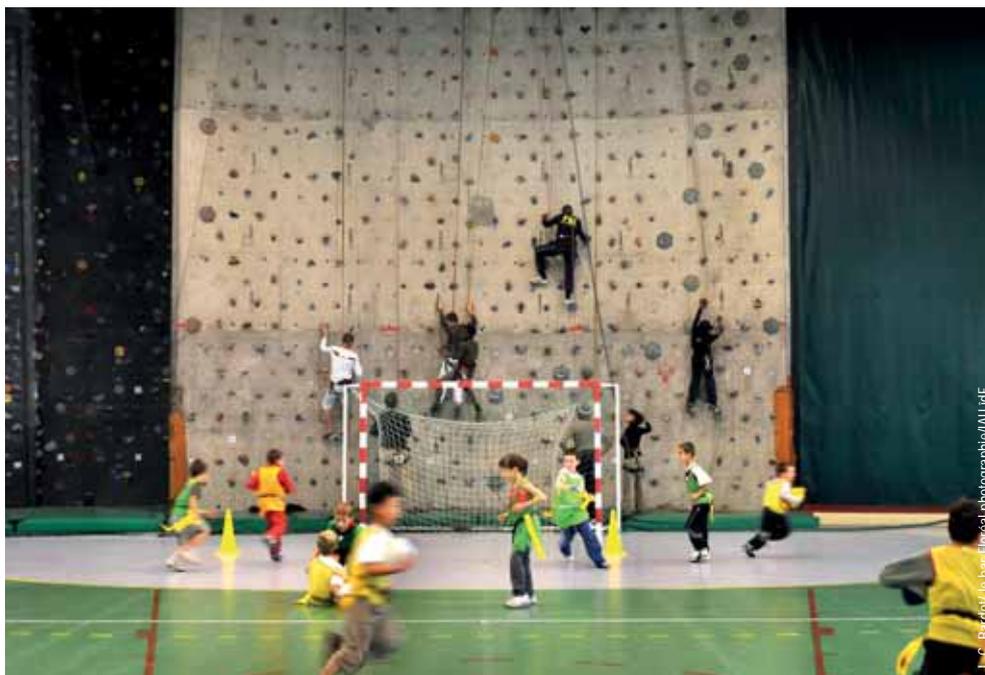
culté et de vitesse. Elles disposent d'une bonne hauteur mais n'ont pas la surface au sol nécessaire pour la pratique du bloc. Aujourd'hui ce sont les salles privées qui se sont emparées de cette pratique. Le nouveau règlement des SAE prévoit des espaces spécialisés qui ont la capacité d'organiser soit des épreuves de bloc, soit des épreuves de difficulté/vitesse.

En Île-de-France, l'escalade se pratique également en plein air. Fontainebleau (Seine-et-Marne) dispose d'une renommée internationale et constitue la référence en France en termes de sites naturels de bloc. Il existe également des structures hybrides (le viaduc des fauvelles en Essonne, le château d'eau de Saint-Arnoult dans les Yvelines, la carrière d'Eragny dans le Val-d'Oise). Ces sites, d'une hauteur importante (15 à 20 mètres), présentent des contraintes d'accessibilité (sécurité, météo).

L'offre en SAE dans la région

La FFME a réalisé un recensement des structures artificielles d'escalade. Celui-ci met en lumière la diversité de l'offre en mur et son inadéquation au développement de la pratique. Cette photographie du parc donne des chiffres inférieurs à ceux obtenus dans le cadre du recensement des équipements sportifs (RES) du ministère des Sports car celui-ci comptabilise toutes sortes de murs, y compris ceux ne permettant pas une approche de l'escalade en club.

L'Île-de-France compte 342 murs d'escalade,



(4) Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs. Toute édicition ou modification de règlement fédéral relatif aux équipements sportifs requis pour les compétitions doit faire l'objet d'une évaluation par cette commission.

leur niveau varie de la simple aire de jeu à la structure artificielle d'escalade de niveau international. Parmi ces équipements, la FFME estime que seulement 20 % d'entre eux permettent une approche de l'escalade en club dans de bonnes conditions, dont une salle de niveau national difficulté et international vitesse (Massy), une de niveau national (Pontault-Combault), 4 de niveau régional et 13 de niveau départemental. Ce parc est réparti de manière homogène sur le territoire hormis sur Paris et le Val-d'Oise où peu d'équipements de qualité sont présents.

Des nouvelles structures sont prévues, à Paris, dans les Hauts-de-Seine (Antony, Sceaux), en Seine-Saint-Denis dans le cadre du plan de rattrapage des équipements sportifs, dans les Yvelines (Saint-Germain-en-Laye), dans le Val-d'Oise (Garges-lès-Gonesse, Goussainville, Jouy-le-Moutier), en Essonne (Bures-sur-Yvette, une réflexion est également menée sur la base de loisirs de Draveil.), ou encore en Seine-et-Marne (à Fontainebleau au CNSD⁽⁵⁾).

Par ailleurs, la FFME souhaiterait établir son siège, ainsi qu'un centre de formation et un équipement de niveau international dans l'enceinte du parc de la Courneuve d'ici 2020.

Le plan de développement des SAE

Les premiers murs d'escalade en salle, dans les années quatre-vingt, étaient destinés principalement à une pratique d'initiation en milieu scolaire, et ne répondaient pas pleinement aux attentes de la pratique en club. À cette époque, la fédération n'avait pas encore le savoir-faire nécessaire pour accompagner les communes qui souhaitaient se doter d'un tel équipement et celles-ci n'avaient pas d'interlocuteurs vers qui se tourner, ce qui a résulté à l'émergence de nombreux murs de qualité discutable.

En 2002, la fédération a mis en place un plan de développement des SAE, afin de structurer la pratique sur le territoire et d'augmenter les possibilités de faire de la compétition. Il est accompagné d'un schéma d'orientation fédéral des équipements sportifs décliné au niveau francilien. Ce plan, ainsi que la validation du règlement des SAE en 2012 favorisent aujourd'hui la présence d'équipement de qualité sur le territoire.

Le projet est financé par le CNDS et la Fédération. L'enveloppe annuelle consacrée à ce plan de développement est de 180 000 € (250 000 € en 2013). Les aides varient en moyenne de 12 000 € pour une structure de niveau départemental à 18 000 € pour le niveau

national (des crédits d'un montant plus limité peuvent être alloués pour des opérations de rénovation), en sachant que le coût total varie de 80 000 à 250 000 € selon le niveau de l'équipement. En plus de cet apport financier, la fédération accompagne les collectivités dans leur projet grâce à un réseau de conseillers qu'elle met à leur disposition. Pour celles qui le souhaitent, et moyennant rémunération, cet accompagnement peut être plus conséquent (assistance à maîtrise d'ouvrage).

Depuis sa mise en place, 180 clubs ont bénéficié en France du plan de développement. Aujourd'hui grâce à leurs nouvelles structures, ces clubs ont vu leurs effectifs de licenciés tripler. Le plan de développement a également contribué à la construction de 14 structures de niveau national en France.

Le règlement des structures artificielles d'escalade

Les principales conditions nécessaires à la pratique de l'escalade concernent les dimensions de l'équipement : son linéaire (longueur), sa hauteur et sa surface de réception. On distingue l'escalade de bloc qui nécessite un équipement de faible hauteur (4 m), sécurisé par des matelas de réception avec une aire de réception importante, de l'escalade de vitesse et de difficulté qui nécessite de grands murs et où les grimpeurs sont assurés par une corde.

Depuis son examen en mars 2012 par la CERFRES, le règlement des SAE a une existence juridique. Ce dernier propose un classement des structures par niveau de compétition : départemental pour la découverte, l'initiation et l'apprentissage (9 m de hauteur), régional pour le perfectionnement et l'entraînement (11 m de hauteur), national (13 m) et international (16 m) pour les performances et l'élite.

Idéalement, la FFME préconise la création d'un espace spécifique pour l'escalade au sein des salles multisports, ce qui offre la possibilité d'utiliser l'aire de jeux de la salle pour accueillir du public lors des compétitions et permet une utilisation simultanée de la salle pendant les entraînements. Mais dans la plupart des cas les hauteurs requises sont supérieures à celles des salles multisports, d'où la nécessité dans les nouveaux projets de construction d'adapter la hauteur de l'espace spécialisé. Lors de la mise en place du projet, ajouter quelques mètres au niveau de l'espace spécialisé a un coût mineur rapporté à l'ensemble des dépenses engagées pour la construction de l'équipement.

À noter que ces règles ne s'appliquent qu'aux nouvelles structures ce qui permet aux salles multisports de préserver les équipements existants dans leur classement actuel.

(5) Centre national des sports de la défense.

*En Île-de-France,
environ un club
sur trois dispose
d'un salarié.*

Encadrement de la discipline : une filière professionnelle rénovée pour répondre au besoin d'emplois

La politique fédérale de formation répond à 4 objectifs : la formation des licenciés dans le cadre de leur pratique personnelle, l'évaluation de leur progression, la formation des cadres et des officiels de compétition, ainsi que la préparation et la formation de professionnels. Les dirigeants de clubs sont régulièrement formés aux conditions de sécurité. Aujourd'hui on n'observe pas plus d'accidents en escalade que dans d'autres disciplines.

Lors de son inscription chaque licencié reçoit un « passeport ». Il s'agit d'un livret qui situe son niveau de pratique et évalue sa progression tout au long de sa carrière sportive au moyen d'un code couleur (blanc, jaune, orange...). Cette échelle de valeur est reconnue et utilisée par tous (clubs, salles privés, fédérations multisports, établissements de formations...). Elle est déclinée pour chaque discipline organisée par la FFME (alpinisme, escalade, randonnée montagne...). En escalade il existe 9 grades. Selon son niveau, le licencié a ensuite la possibilité d'accéder à des formations fédérales.

Les formations fédérales s'organisent généralement sur le lieu du club, et offrent la possibilité aux participants d'acquérir des compétences pour l'encadrement d'activités, l'arbitrage de compétitions, la gestion et le contrôle des Equipements de Protection Individuelle ou encore l'ouverture de voies. Elles permettent également aux licenciés qui le désirent de se préparer à l'examen de sélection des diplômes d'État. Des équivalences existent entre les diplômes fédéraux et certaines unités capitalisables (UC)⁽⁶⁾ des formations professionnelles.

La région Île-de-France souffre d'un déficit chronique de personnels titulaires d'un diplôme permettant l'enseignement contre rémunération de l'escalade. La nouvelle filière professionnelle escalade créée fin 2011⁽⁷⁾ doit répondre à ce besoin. Elle comportera 4 certifications dont les trois premières viennent d'être publiées. Le certificat de spécialisation des activités escalade (CSAE) complète la formation des titulaires de brevets professionnels JEPS (niveau IV). De leur côté les brevets d'Etat de niveau IV (BEES 1) et II (BEES 2) mention escalade sont remplacés respectivement par le diplôme d'État JEPS (niveau III) et le diplôme d'État supérieur JEPS (niveau II). La Fédération est agréée par le Ministère des sports pour organiser ses propres formations professionnelles. Elle souhaite implanter une formation au DEJEPS mention escalade au Centre national des sports de la défense (CNSD) et co-organisera avec l'INSEP une formation au DESJEPS mention escalade qui débutera fin 2013.

L'escalade en Île-de-France n'est pas concernée par la réglementation des activités se déroulant en environnement spécifique⁽⁸⁾, en effet seule est concernée l'escalade pratiquée sur sites sportifs au-delà du premier relais⁽⁹⁾ et les « terrains d'aventure⁽¹⁰⁾ » et en « via ferrata⁽¹¹⁾ ».

La professionnalisation des clubs

Les clubs fonctionnent principalement avec un encadrement assuré par des bénévoles. Mais l'augmentation du nombre de licences et la meilleure structuration des clubs amènent ces derniers à se professionnaliser de plus en plus. Aujourd'hui, en Île-de-France, environ un club sur trois dispose d'un salarié. Celui-ci occupe

(6) Les formations professionnelles sont structurées en unités capitalisables (UC) qui valident l'acquisition de compétences.

(7) Pour en savoir plus : <http://www.ffme.fr/formation/page/les-formations-aux-metiers-sportifs.html>

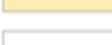
(8) Milieu naturel dont la caractéristique est d'être potentiellement fluctuants et qui présente des contraintes physiques et climatiques telles que, en cas d'accident, la tâche des secouristes s'avère très difficile tant du point de vue de l'acheminement des secours que de l'évacuation des victimes, d'où une adaptation particulière en matière de sécurité. Exemples : plongée en scaphandre, parachutisme, spéléologie, vol libre...

(9) Sites sportifs d'une seule longueur de corde, c'est-à-dire d'une hauteur inférieure à 30 mètres.

(10) Il s'agit de falaises vierges d'équipement. Le grimpeur doit placer ses propres protections. Cette pratique demande une très bonne connaissance des milieux naturels, types de rochers, de végétations, et sens de l'itinéraire.

(11) Itinéraire sportif, situé dans une paroi rocheuse, équipé avec des éléments spécifiques (câbles, échelles,...) destinés à faciliter la progression et optimiser la sécurité des personnes qui l'utilisent.

(12) La FFME et ses emplois. Rapport de la FFME, 2011.

Les 9 grades du passeport escalade	
	Je réalise des blocs, des voies, des grandes voies extrêmement difficiles sur site naturel. Je réalise des blocs ou des voies extrêmement difficiles, en compétition
	Je grimpe en autonomie sur site sportif de plusieurs longueurs
	Je réalise des blocs et des voies difficiles en site naturel et en compétition
	Je grimpe en sécurité sur site sportif de plusieurs longueurs, en voie et en bloc
	Je grimpe en autonomie sur site sportif d'une longueur
	Je grimpe en sécurité sur site sportif d'une longueur et en bloc, sous surveillance
	Je grimpe en autonomie sur SAE
	Je grimpe en sécurité sur SAE, en bloc et en tête, sous surveillance
	Je grimpe en sécurité sur SAE, en bloc et en moulinette, sous surveillance

généralement un poste d'encadrement et son activité rayonne sur plusieurs clubs. Dans les Yvelines par exemple, le comité départemental recrute des salariés qui font des vacations dans les clubs. Ces derniers paient ensuite le comité départemental en fonction du nombre d'heures effectué par le salarié dans la structure.

La Fédération encourage ce processus de professionnalisation au travers de son dispositif d'aide à l'emploi. Dans la mesure où un club répond à certains critères d'éligibilité (club labellisé, existence d'un plan de développement...), elle participe au financement d'un poste d'encadrement. Cette aide est dégressive sur 3 ans. Sous certaines conditions, elle participe également au financement d'un poste d'agent de développement dans les comités régionaux ou départementaux (montant dégressif sur 4 ans). L'aide à l'emploi fait partie des priorités de développement de la FFME, chaque année une enveloppe de 90 000 € est réservée à ce dispositif en France. Celle-ci offre une aide pour le financement de 6 temps plein.

Afin de mieux connaître la situation actuelle de l'emploi et les besoins des clubs, la fédération a par ailleurs réalisé une enquête en 2011 auprès de ses clubs affiliés, des comités départementaux et régionaux⁽¹²⁾. On y apprend que parmi 739 structures ayant répondu à l'enquête, 57 % ont recours à des professionnels, 44 % d'entre elles utilisent les services de travailleurs indépendants, 31 % disposent de structures employeurs, et 25 % font appel à des salariés d'une autre structure pour professionnaliser une partie de leurs activités. Au sein des structures employeurs interrogées, 80 % des salariés sont des hommes, 71 % ont moins de 40 ans, 61 % réalisent comme activité principale le métier d'encadrement (essentiellement d'escalade), 45 % sont à temps complet, 79 % en CDI et 27 % sont des contrats aidés.

L'Île-de-France attend ses champions

Le haut niveau se décline en trois types d'épreuves: le bloc, la difficulté et la vitesse (voir encadré). À l'issue des épreuves départementales, régionales puis interrégionales, les meilleurs clubs se retrouvent le temps d'un week-end pour les championnats de France. Il s'agit de compétitions individuelles hommes et femmes (il n'existe pas d'épreuves mixte) qui donnent lieu à un classement pour chaque catégorie. Un classement par équipe est ensuite élaboré à partir des classements individuels.



Marco MINOCCIO - FFME



Ines SARAWA - Flickr



(13) Le parcours d'excellence sportive est propre à chaque discipline. C'est un dispositif mis en place par l'État en 2009, qui fait suite aux filières d'accès au sport de haut niveau. Il organise l'ensemble des structures labellisées et des dispositifs, ainsi que l'accompagnement du sportif pour atteindre le plus haut niveau international.

(14) Union nationale du sport scolaire : fédération qui organise et développe la pratique sportive des jeunes scolarisés en collège et lycée.

L'Île-de-France compte encore peu de sportifs de haut niveau dans cette discipline. En 2011 ils étaient au nombre de deux (sur 79 sur l'ensemble de la France). En 2012, une seule Francilienne était présente en finale des championnats de France (difficulté et bloc). Mais la situation devrait changer. Le club de Massy attire de plus en plus les meilleurs grimpeurs français, en étant l'un des seuls clubs à prendre en charge intégralement les frais de compétition : inscription, déplacement, hébergement.

Un centre local d'entraînement fédéral s'est installé depuis peu, s'appuyant sur les équipements du club de Massy. Il s'agit d'une structure intégrée au parcours d'excellence sportive (PES)⁽¹³⁾. Un partenariat existe avec le CREPS de Chatenay-Malabry. Par ailleurs, un pôle France de bloc devrait voir le jour à Fontainebleau, au sein du CNSD.

Dans la région, l'offre en compétition doit être améliorée et développée afin de dynamiser la pratique et d'améliorer le niveau des compétiteurs. Mais les compétitions de haut niveau sont parfois lourdes à organiser, le temps de préparation des voies peut prendre selon le niveau des épreuves plusieurs jours (et autant pour remettre tout en place à l'issue de la compétition). Le comité régional rencontre également des problèmes pour organiser des compétitions de niveaux intermédiaires, en particulier pour les compétitions de bloc et de vitesse. Le manque d'équipement adéquat pour la pratique du bloc freine en effet sa pratique. Pour la vitesse c'est le coût du matériel qui limite son développement : le prix d'un système de chronométrage est de 6000 € environ. La FFME souhaite que toutes les nouvelles structures en soient munies. Pour les plus anciennes, qui sont dépourvues de ce système, les comités départementaux peuvent mettre à disposition le matériel le temps d'une compétition.

L'escalade existe aussi en-dehors de la FFME

L'UNSS montre la voie

En France, l'escalade se hisse à la 8e place des disciplines les plus pratiquées dans le cadre scolaire au travers de l'UNSS⁽¹⁴⁾ (pour rappel la FFME est la 24^e fédération unisport en nombre de licences). Dans la région, l'escalade représente environ 5 % des licences UNSS. Elle est en plein essor, à l'image de l'académie de Créteil qui a vu ses effectifs augmenter en moyenne de 7,6 % par an depuis 2005, ou de l'académie de

Paris dont le nombre d'associations sportives a augmenté de 13 % en 2012. Sur Paris le manque d'équipement limite toutefois le développement de la pratique. La majorité des séances ont d'ailleurs lieu dans des salles privées (Murmur Pantin et Issy-les-Moulineaux), ce qui a un coût.

Cette discipline est appréciée des enseignants pour plusieurs raisons : elle renforce la confiance en soi et en son partenaire, la solidarité (entraide entre membres de cordée). Elle rend l'enfant autonome et responsable de sa sécurité. Elle lui apprend à gérer ses efforts, à contrôler ses émotions dans un environnement impressionnant ou face à des difficultés. Enfin elle développe sa motricité. L'UNSS offre la possibilité de pratiquer l'escalade à l'année pour un montant de 15 €, et les enfants s'adonnent à l'activité avec leurs camarades de classe, encadré par un professeur de l'école.

En compétition, seule l'épreuve de difficulté est proposée. La mixité des équipes est obligatoire, si bien que l'UNSS compte autant de filles que de garçons licenciés : 48 % dans l'académie de Créteil, et 54 % à Paris. Chaque équipe se doit également de présenter un jeune officiel ce qui permet de se doter d'un vivier important (213 jeunes officiels à l'académie de Paris par exemple dont 2 de niveau national) et facilite l'organisation des rencontres. Les benjamins regroupent environ la moitié des adhésions d'escalade, les minimales 25 %, les cadets 15 %, les juniors 10 %. Il existe des passerelles entre l'UNSS et la FFME puisqu'un licencié UNSS peut participer aux compétitions de la FFME.

Même si elle est moins développée qu'au collège et au lycée, l'escalade se pratique également à l'université et dans les grandes écoles. Chaque année, quelques 250 étudiants sont inscrits en compétition (soit 1,3 % de l'ensemble des com-

pétiteurs). Ces derniers sont répartis dans 8 universités : Pierre et Marie Curie, Nanterre, Centrale, Polytechnique, HEC, ESIEE, STAPS Créteil et Orsay. L'académie de Versailles abrite la moitié des compétiteurs. La mixité observée à l'UNSS ne se retrouve pas à l'université ou dans les grandes écoles, les garçons représentant 65 % des licences. Le Comité régional du sport universitaire (CRSU) souligne que la compétition ne représente qu'une faible part des grimpeurs mais qu'il est difficile de connaître les chiffres sur l'ensemble des pratiquants. Les compétitions ont lieu le jeudi après-midi et concernent les épreuves de bloc et de difficulté.

La FFME s'associe avec les fédérations spécifiques aux personnes en situation de handicap

La pratique handisport ne nécessite pas de matériel particulier, les personnes en situation de handicap arpentent les mêmes SAE que les valides mais avec des voies adaptées. Néanmoins, un projet de prises qui vibrent ou qui émettent un son est à l'étude pour les non voyant (ces derniers sont pour le moment guidés par des voyants lors de leur ascension). En termes d'encadrement, les formations professionnelles d'escalade disposent d'un module spécifique afin d'acquérir des compétences nécessaires à l'intervention auprès de personnes en situation de handicap.

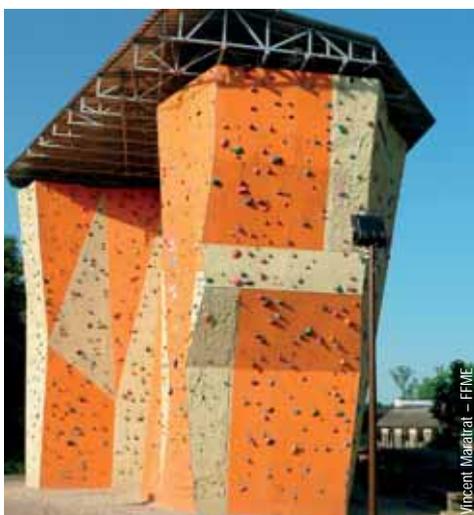
Afin de développer la pratique handicapée, la FFME a signé une convention avec la Fédération française des sports adaptés (FFSA). Une autre est à l'étude avec la Fédération française handisport (FFH). Ces conventions ont pour objet la définition des conditions d'accueil des personnes en situation de handicap au sein des clubs de la FFME, le partenariat dans le cadre des formations, la mise à disposition de matériel, ou d'encadrant, ou encore un soutien technique pour l'organisation de manifestations sportives. La FFSA compte 5 clubs proposant l'activité escalade dans la région (2 dans le 77 et 3 dans le 78), la FFH en compte une vingtaine répartis sur l'ensemble du territoire.

La pratique de l'escalade handisport existe depuis quelques années au niveau international. Le championnat du Monde à Bercy accueillera des épreuves handisports. Il s'agira du 2^e championnat du Monde de paraclimbing.

Les salles privées : une offre complémentaire

Les salles privées d'escalade ont fait leur apparition récemment en France. La première a ouvert ses portes en 1992 à Thiais (94). Aujourd'hui on

Le privé s'empare de la pratique du « bloc », jugé plus rentable et plus facile à gérer.



Vincent Mazarat - FFME

en dénombre plus d'une cinquantaine. Elles proposent grâce à un abonnement ou un paiement à la séance, un accès à la salle et la possibilité de suivre des cours collectifs ou individuels. Depuis une dizaine ont ouvert leur porte dans la région selon le recensement des équipements sportifs du ministère des Sports.

Il existe peu de lien entre les structures privées d'escalade et la FFME. Certaines salles, comme celle de Thiais, proposent des tarifs réduits pour les licenciés de la FFME, en échange de quoi les clubs s'engagent à communiquer sur l'existence de la salle. Les équipements privés constituent une offre complémentaire et différente notamment avec la possibilité de pratiquer du bloc. Le bloc est plus rentable car il ne nécessite pas d'une hauteur importante et peut donc s'organiser dans un simple hangar, et il est plus facile à gérer du fait de l'absence de cordes.

La pratique autonome : un public à conquérir

Selon l'enquête sur les pratiques sportives des Franciliens, 1,5 % des Franciliens âgés de 15 ans et plus (soit l'équivalent de 140 000 personnes) s'adonnent de près ou de loin à l'escalade. Parmi eux, 35 % déclarent pratiquer en-dehors de tout encadrement. Ces derniers ont généralement une pratique de loisir, et occasionnelle. Le comité régional a engagé une réflexion sur la manière dont elle pourrait attirer ce public vers les clubs.

Perspectives de développement

Avec plus de 140 000 Franciliens intéressés par la pratique de l'escalade, le comité régional dispose d'un potentiel de développement important. L'objectif de la Fédération est d'ailleurs de faire de l'Île-de-France le premier comité de France dans les 10 prochaines années.

Le premier levier pour le développement de la pratique dans la région est la capacité d'accueil puisque chaque création de salle entraîne une saturation de l'équipement dans l'année qui suit. La FFME a mis en place un plan de développement national qui a pour but de faire mieux connaître les SAE par les collectivités locales, et d'apporter un soutien technique et financier à celles qui souhaitent se doter d'un tel équipement. Deux types sont visés : des espaces spécialisés au sein des salles multisports (soit pour le bloc, soit pour la difficulté) et des équipements spécifiques capables d'accueillir 3 000 à 4 000 personnes ou réservés à une pratique de haut niveau.

L'essor de la pratique passe aussi par une meilleure structuration des clubs, des comités départementaux et du comité régional. Aujourd'hui la vie d'une association repose encore trop souvent sur une seule personne. L'élaboration d'un projet de développement au sein du club et une meilleure offre en formation pour les bénévoles dirigeants sont encouragées par le comité régional. C'est dans ce sens que le recrutement d'un agent de développement a été acté. Celui-ci aura pour mission d'assurer la mise en cohérence et la complémentarité des actions sur l'ensemble du territoire et l'accompagnement des clubs dans leur projet de développement. A ce jour le comité régional n'a ni locaux, ni bureaux, ni salles de réunion. Celui-ci est intéressé par le projet du CROSIF qui souhaite mettre en place une maison des ligues à Gentilly.

L'autre défi du comité est la fidélisation de ses licenciés (taux d'abandon de 48,5 %), et notamment des plus jeunes. Une nouvelle offre en compétition, moins tournée vers l'élite, inciterait les adhérents de tous niveaux à s'inscrire et les fidéliserait par la même occasion. La mise en place récente de championnats départementaux a dynamisé l'organisation de rencontres et un projet de coupe régionale est également à l'étude. Il manque encore une offre de compétition pour les plus jeunes. Le comité régional réfléchit également à la création de compétitions non officielles ouvertes aux personnes extérieures, et où l'aspect convivial et festif serait davantage mis en avant.



J.-C. HERRIAU - FFME

Les championnats du Monde à Paris en 2012

Les championnats du Monde d'escalade se déroulent en moyenne tous les deux ans, les premiers ont eu lieu en 1991. À l'époque ces derniers étaient organisés par l'union internationale des associations d'alpinisme (UIAA) et ne comportaient que les épreuves de difficulté et de vitesse. Il a fallu attendre 2001 pour que l'épreuve de bloc fasse son apparition, 2007 pour que la compétition soit gérée par la fédération internationale d'escalade (IFSC) et 2011 pour voir les premiers championnats du Monde handisports.

En 2012, la compétition a lieu à Bercy du 12 au 16 septembre. Les trois disciplines de l'escalade sont présentes (bloc, vitesse et difficulté). Plus de 500 athlètes représentant 60 pays participent aux épreuves, si bien qu'il s'agit du plus important événement jamais réalisé en escalade (la 1^{re} édition comptait 110 compétiteurs originaires de 22 nations).

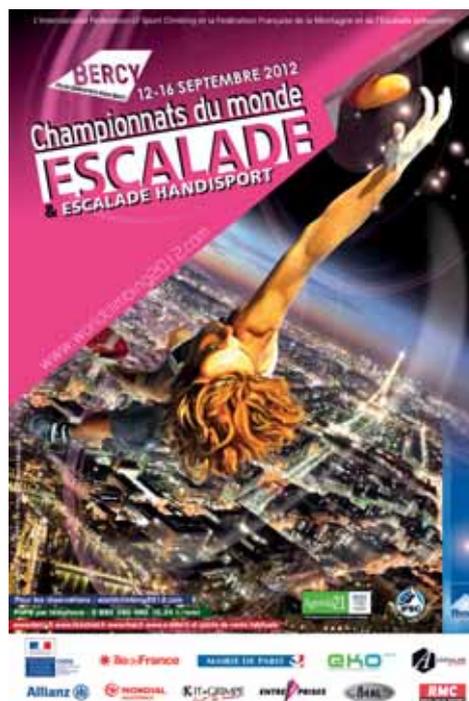
La salle contient près de 8000 places en configuration escalade. Elle a déjà été utilisée pour les championnats d'Europe 2008. En 2012, plus de 15000 spectateurs sont attendus. Pour le grand public les prix varient de 32 € pour la journée (samedi ou dimanche) à 55 € pour le forfait 2 jours. La mise en place de l'équipement nécessite 3 jours de montage et 1 nuit et 1 jour de démontage.

Un site internet a été spécialement conçu pour l'occasion (www.worldclimbing2012.com). Outre la présence de nombreuses informations (programme, réservations, revue de presse...), le site permet de visualiser la compétition en webcasting. Au-delà de cette diffusion, la couverture médiatique est assurée par RMC et Sport +.

En amont de l'événement, des actions sont mises en place afin de promouvoir la discipline, notamment chez les plus jeunes. En mai, des structures d'escalade ont été installées sur le parvis de l'Hôtel de ville. Ces dernières ont accueilli des scolaires pendant une semaine et ont permis d'effectuer des démonstrations, ainsi que des baptêmes d'escalade. Des opérations similaires ont été organisées dans les bases de loisirs au cours de l'été en partenariat avec le Comité régional olympique et sportif d'Île-de-France (CROSIF).

L'escalade, discipline olympique ?

L'un des autres enjeux de ces championnats du Monde est la présence potentielle de la discipline aux Jeux Olympiques de 2020. C'est en 2013 que le Comité international olympique (CIO) prendra sa décision parmi une liste de 8 disciplines (softball, baseball, karaté, squash, roller, wushu, wakeboard, et escalade). Ces championnats du monde d'escalade, un an avant la décision du CIO, doivent apporter un éclairage sur l'universalité de la discipline et sur le fait qu'elle réponde aux valeurs de l'olympisme.



Photographie de Mélissa Le Névé par David Muntilla - FFME

Le comité souhaite améliorer sa communication sur l'accessibilité de la pratique de l'escalade à tous. Un même mur peut accueillir des enfants, des personnes âgées, des débutants, des compétiteurs, des hommes, des femmes, des valides, ou des handicapés. Mais la question se pose sur la manière d'attirer ces publics différents (offre tarifaire ? mixité des compétitions ? encadrement spécifique ?). Le comité gagnerait à mieux connaître le profil et les attentes de ses pratiquants à l'intérieur de ses clubs, mais aussi en-dehors. Au travers d'une étude auprès de ses licenciés, il a par exemple mis en évidence une demande d'offre d'animation en alpinisme qui a donné lieu à la mise en place de stages en montagne.

Au niveau national, la FFME souhaite s'ouvrir aux plus jeunes (4-6 ans) en proposant des animations plus ludiques. Le baby escalade encourage l'aisance en milieu vertical. Le développement harmonieux de l'enfant est privilégié avec une pratique par le jeu et le plaisir : chat perché, chasse au trésor, parcours de débrouillardise... En plus du mur et des prises classiques, un matériel adapté est également prévu : échelle (pour monter, descendre), corde (pour grimper ou sauter dans le vide), cheval d'arçon (pour apprendre à se rétablir), barres (pour l'équilibre, et se suspendre), matelas (pour apprendre à tomber).

L'augmentation du nombre de licenciés observée depuis plus de 10 ans a entraîné un besoin de plus en plus important d'encadrants. Aujourd'hui la Fédération estime que les régions éloignées des zones montagneuses (les encadrants préfé-

Objectif pour 2020 : devenir la première région d'escalade en nombre de licenciés.

rent pratiquer sur des falaises) et celles où la population est la plus dense (besoin plus importants qu'ailleurs) manquent d'effectifs. La professionnalisation progressive des clubs, la mise en place par la FFME du dispositif d'aide à l'emploi et la rénovation de la filière professionnelle devrait régler à terme ces problèmes. Toutefois, la question se posera de la pérennité de ces emplois.

L'escalade fait partie des disciplines qui pourraient être ajoutées aux compétitions officielles lors des JO de 2020. Les championnats d'Europe à Paris en 2008 avaient déjà permis à la FFME de gagner en crédibilité auprès de la ville de Paris et de la région Île-de-France. Les championnats du Monde 2012 devraient permettre de donner un coup de projecteur sur la discipline et contribuer à son développement. ■

▼ POUR EN SAVOIR PLUS

- *Étude des pratiques des licenciés d'Île-de-France. Rapport du comité régional d'Île-de-France, 2007.*
- *Étude auprès des licenciés de la FFME sur les caractéristiques de leurs pratiques et leurs motivations. Rapport de la FFME, 2011.*
- *La FFME et ses emplois. Rapport de la FFME, 2011.*
- *Premiers résultats de l'enquête sur la pratique sportive des Franciliens en 2007. Les dossiers de l'IRDS (4), juillet 2008.*
- *Tennis : les motivations de la pratique, les raisons de l'abandon. Les dossiers de l'IRDS (5), décembre 2008.*



GOODSHOOT/JUPITERIMAGES

REMERCIEMENTS

Cette note n'aurait pas été réalisée sans le soutien du comité de pilotage :
 Comité régional d'Île-de-France de la Montagne et de l'Escalade : Laurent Gambirasio ;
 Fédération de la Montagne et de l'Escalade : Vincent Maratrat ;
 CESER : Patrick Sieradzki ;
 Conseil régional : Michaël Pouillard ;
 CROSIF : Damien Escaffre ; DRJSCS : Caroline Davin ;
 UNSS : Marie-Claire Hauviller et Thierry Binet ;
 CRSU : Stéphane Poirier.